

ACTIVITÉ PASTORALE DE M. QUERBES

DANS LES PREMIÈRES ANNÉES DE SON MINISTÈRE À VOURLES

TIRÉ DE « LOUIS QUERBES, UN FONDATEUR CONTRARIÉ » TOME 1

Robert Bonnafous, CSV

Comment Querbes arrive à mettre sur pied une école de filles puis une école de garçons.



Berceau de la Congrégation
des Clercs de Saint-Viateur
Vourles - France.

Sérigraphie de Jacques Houle, csv

À l'arrivée de Louis Querbes, deux écoles existaient dans le village, celle de Charles Beaulieu et celle de Benoît Jacquette¹. Tous les deux sont munis d'un brevet du 3^e degré, ce qui est le minimum requis. Il n'existait pas d'école pour les filles. Arrivé à Vourles, raconte l'abbé Querbes, *je m'empressai de faire venir des sœurs de Saint-Charles qui y formèrent, l'année d'après, leur premier établissement dans notre canton. Dès 1824, je cherchais à procurer aussi aux petits garçons de ma paroisse le bienfait d'une éducation religieuse, et à me débarrasser de deux maîtres d'école indignes de leur profession.*

L'ÉCOLE DES FILLES

C'est en effet l'école des filles qui est ouverte d'abord. Le 16 juin 1823, la supérieure générale des sœurs de Saint-Charles, en réponse à une demande du curé de Vourles, accepte d'envoyer des sœurs à condition que la paroisse verse 600 F et qu'elle ne soit pas trop pressée de les recevoir. Une maison est achetée pour accueillir les sœurs qui ouvrent l'école dès 1823. Elle fut agréée par une ordonnance du 18 mars 1827.

Pour l'achat de la maison et de son aménagement, la fortune des demoiselles

Comte fut mise à contribution². Mais l'œuvre manqua de fâcher les bienfaitrices avec le curé. À l'origine, il s'agissait d'établir une école pour les filles du village. La directrice, sœur Sainte-Praxède, était une personne entreprenante : pour en tirer quelques ressources, elle prit des pensionnaires. M. Ruel, de Lyon, lui confia sa fille Adèle. Une autre pensionnaire venait de Saint-Étienne. Voilà qu'au début de l'année 1826, les demoiselles Comte reçoivent une demande du curé d'avoir à participer à une réparation dans la maison. Mais la somme attendue les porte « à croire qu'il s'agit plutôt d'agrandir que de réparer. »

Elles comprennent qu'il s'agit de créer un vrai pensionnat et refusent tout net, tenant à ce que l'établissement reste à l'usage des habitants de Vourles. Elles prient le curé « de faire connaître aux sœurs les raisons qui ont déterminé (leur) refus. »

L'abbé répond que les travaux ont pour but « de mettre l'établissement à même de soutenir deux sœurs, de manière à ce qu'elles puissent donner le plus de leçons gratuites qu'il sera possible. » Qu'à cela ne tienne, les demoiselles prennent des dispositions de façon à assurer définitivement à deux sœurs « des ressources qui les mettent à même de ne pas dépendre uniquement des faibles et incertaines rétributions des enfants du village. Mais elles ne veulent point entendre parler de pensionnat. » Ruel qui est intervenu ne peut rien obtenir de plus. On comprend les rentières : propriétaires du local, elles ont appris d'une manière indirecte que l'abbé et les sœurs avaient projeté de l'agrandir, qu'un emprunt de 1 200 F avait été fait et que les travaux étaient déjà commencés. Elles se voyaient financer des dépenses pour lesquelles leur avis n'avait pas été sollicité. Dans quelle mesure aussi ne craignaient-elles pas d'être entraînées à boucler d'année en année le budget d'un établissement qui ne serait pas autonome? Aussi, Ruel tente-t-il de convaincre l'abbé Querbes de faire marche arrière. Il l'en conjure même. Mais le curé ne cède pas. Dans une entrevue avec les demoiselles (« une conversation bien pénible et qui nous a laissé une sensation très profonde » résumant les demoiselles), il impose ses vues. Vourles aura un pensionnat de filles³.

UN FRÈRE FUÇQUEUR

Pour les garçons, l'abbé Querbes s'adressa aux Petits Frères de Marie alors naissants : *Ma demande d'un frère à M. Courveille⁴ alors supérieur des Maristes⁵ ayant été repoussée.* Les

Maristes n'en étaient qu'à leurs débuts. L'école de Vourles n'avait besoin que d'un enseignant, non d'une petite communauté de frères, et il était inhabituel alors d'envoyer un religieux isolément⁶. On comprend que la demande de l'abbé ait été repoussée. D'après Clavel, il aurait tiré du refus une certaine amertume : « Il se plaignait de la lacune que laissent dans l'instruction les communautés enseignantes. Il voyait avec peine les paroisses rurales privées d'instituteurs religieux et livrées à des maîtres mercenaires qui, pour la plupart, au lieu d'être des auxiliaires des curés, étaient leurs plus dangereux censeurs. »

Il en est là quand, pendant l'été de 1824, il est mis au courant d'une affaire concernant un neveu du maire de Vourles, alors Pierre Magaud. Ce jeune homme, lui aussi appelé Pierre Magaud, originaire de Montluel (Ain), s'était engagé chez les Frères des Écoles chrétiennes à l'âge de 18 ans. En 1824, il est à Paris à l'école de la rue Saint-Médard. S'était-il embarqué trop vite, à Dôle, loin de ses parents? A-t-il mûri et découvert un attrait pour le sacerdoce? Toujours est-il qu'il n'est pas à l'aise. Son supérieur général va même lui offrir de sortir de l'institut. Ce qu'il ne fait pas. Au contraire, mettant l'attrait pour un autre état sur le compte du démon, il renouvelle ses vœux le 13 juin 1824. Mais il n'est pas guéri pour autant et il s'en ouvre à son confesseur. Celui-ci, qui ne devait pas être un expert en droit canon, lui affirme ne pas avoir « besoin de dispense pour entrer dans un état plus saint » et il l'engage à quitter l'institut en secret. À partir de là, tout se précipite. Pierre Magaud s'attend à être changé et donc peut-être éloigné. Il veut partir coûte que coûte et s'en ouvre à son cousin Alexandre Magaud. Il craint une surveillance serrée pendant les vacances qui commencent le 13 septembre et, si sa correspondance et ses projets sont découverts, il s'attend à un isolement dans une maison cloîtrée.

C'est à cette époque-là sans doute que l'abbé Querbes apprend la situation du jeune homme. Il écrit à Pierre Magaud mais, sa lettre étant perdue, on ne sait les « sages avis » qu'il a donnés au frère⁷. Cependant, l'abbé, qui ne refusait jamais un service, rédige pour le religieux une demande de dispense de vœux afin qu'elle soit transmise au Saint-Siège. L'abbé a-t-il pris l'initiative? Le lui a-t-on demandé? Puisque Magaud est originaire du diocèse de Belley, a-t-il rédigé la demande pour faciliter les démarches de l'évêque de Belley, voire lui forcer la main? Rien ne permet de répondre à ces questions, mais la demande est finalement expédiée au Saint-Siège par les soins de l'abbé Querbes, semble-t-il.

Le 13 septembre 1824, Magaud met son plan à exécution : il informe son directeur, lui dit que la dispense des vœux a été demandée pour lui à Rome et il part. Trois jours après, dans une lettre au curé de Vourles, le supérieur général revient sur le fait qu'il qualifie de « parjure, de véritable apostasie. » Il rappelle le droit, sinon le bon sens : « Comme s'il était permis de quitter sa communauté et son état avant d'avoir reçu la dispense! » Il dit que toute dispense doit passer par lui pour être achevée à Rome, et sa position paraît juste. Pensant que Magaud ira se réfugier sous la protection du curé, il lui demande de l'éclairer et de le ramener à la raison.

Dans un premier temps, bien qu'il ait émis des réserves, M^{sr} Devie, évêque de Belley, ne s'est pas opposé à l'entrée de Magaud au séminaire. Ensuite, mis au courant des circonstances de la sortie de l'institut, il refuse l'admission, donne tort au confesseur et ordonne que, si Magaud tient à son entrée au séminaire, il retourne dans sa communauté jusqu'à l'expiration des vœux temporaires. Mais la dispense est signée le 27 novembre⁸ et elle est à Lyon le 8 décembre.

L'ÉCOLE DES GARÇONS

Que faire de Magaud, fugueur pour son supérieur, candidat au séminaire, en attente de dispense? Le curé de Vourles l'accueille chez lui et l'occupe. Il en fait son chantre, sacristain, catéchiste, commensal et compagnon et voit dans cette arrivée à Vourles la main de la Providence. Magaud qui a quelques années d'enseignement ouvre l'école paroissiale pour les garçons. En retour, l'abbé Querbes lui donne des leçons de latin et sans doute plus encore. Il lui promet 60 F.

La collaboration sera bonne puisque, pour la pérenniser, une convention est passée en mars 1827. Magaud s'engage « à exercer les fonctions d'instituteur comme il l'a fait jusqu'à ce jour » en attendant qu'il puisse entrer au sémi-

naire. L'abbé Querbes, en contrepartie des fonctions de sacristain et de maître d'école, s'engage à lui payer « la rétribution de soixante francs, à lui continuer les leçons de latin et d'humanités » et il lui remet 150 F sur ce que Magaud lui doit au moment où la convention est passée. En fait, dans une lettre, l'enseignant reconnaît que tout s'est passé à l'amiable entre le curé et lui. Il exercera les fonctions 10 ans et ne s'enrichira pas. Pendant les premières années où il exerce, la paroisse construit l'église et il semble que c'est volontairement qu'il n'a pas exigé son salaire. Mais quand il quitte Vourles pour entrer au séminaire, il réclame qu'on lui verse ce qui lui est dû.

C'est donc un instituteur qui n'a pas coûté grand-chose à la paroisse. A-t-elle eu à son service un pédagogue de premier plan? Ce n'est pas sûr. S'il n'a eu

aucune peine pour être autorisé comme instituteur communal, il n'obtient le brevet du second degré qu'en 1829. En 1833, un inspecteur lui trouve un caractère « dissimulé » et précise qu'il est « peu aimé dans le pays (...). Il n'est pas bien vu des habitants qui se plaignent de ses manières sournoises et de sa lenteur à instruire. » Il est probable que le courant n'est guère passé entre le jeune inspecteur, partisan de la monarchie de Juillet, et l'instituteur qui n'attendait rien de bon du nouveau régime, ce qui expliquait le qualificatif sur les manières. Mais en 1832, la classe de Pierre Magaud n'est guère peuplée : 25 élèves l'hiver, 15 en été.

On verra que la collaboration entre Pierre Magaud et l'abbé Querbes a été déterminante dans la naissance de la Société des Catéchistes. ■

¹ Aucun document n'indique quand Pierre Soier a quitté Vourles. En 1817, il n'y est plus. Un état des instituteurs du canton de Saint-Genis-Laval, établi cette année-là, corrigé à plusieurs reprises de 1818 à 1823, porte Jacquette à Brignais en 1817. Le nom est ensuite biffé et la mention « à Vourles » a été inscrite sans qu'une date soit indiquée pour le changement (ADR, série T, Registre 53, p. 125). En 1826, Jacquette écrira à Querbes pour le remercier de toutes les bontés qu'il a eues pour lui et sa famille. Il est alors à Saint-Priest et a laissé un enfant à Vourles, sans doute au pensionnat (p. 214 / 2.24. Sur Jacquette voir aussi p. 283).

² C'est ce qui ressort d'une lettre de Cattet où il traite d'une donation entre vifs par laquelle les demoiselles cèdent la propriété de la maison qui sert d'école aux sœurs de Saint-Charles (p. 300/2.122, 2 mai 1829).

³ En fait, il est probable que les demoiselles avaient raison : le pensionnat ne semble pas avoir été très important.

⁴ Jean-Claude Courveille (1787-1866) fonde en 1816, avec Jean-Claude Colin et Marcellin Champagnat, la Société de Marie dont sont issus les frères Maristes.

⁵ Courveille était « le centre d'unité (Coste) entre les diverses initiatives nées de la Société de Marie, les siennes, celles de Colin et celles de Champagnat. » En fait, les frères Maristes ont été fondés par ce dernier, à la Valla, en 1827.

⁶ Hugues Favre : « Il [Querbes] n'avait pas moins à cœur de confier à des maîtres congréganistes son école de garçons; mais c'était moins facile, pour ne pas dire impossible. Il existait bien dans le diocèse des religieux tout dévoués à l'éducation de l'enfance et qu'il aurait été heureux d'appeler dans sa paroisse. Mais leur règle ne leur permettait pas de s'installer isolément dans la campagne et Vourles n'avait ni assez de ressources ni assez d'enfants pour posséder une communauté de plusieurs frères » (T. 5/32).

⁷ Magaud à Querbes : « Je vous écris celle-ci pour vous remercier des sages avis que votre sagesse et votre prudence vous ont suggérés. » (p.174/1.223. Lettre du 6 septembre 1824).

⁸ Le texte de la Pénitencerie reprend l'essentiel de la demande : « Prosterné aux pieds de Votre Sainteté, Pierre expose qu'il a émis pour trois ans les vœux de chasteté, de pauvreté, d'obéissance et de stabilité dans la congrégation des frères de la Doctrine chrétienne et qu'ensuite, pris du désir d'embrasser l'état ecclésiastique et de travailler activement au salut des âmes, sur le conseil de son confesseur, il a quitté l'institut des frères et vit maintenant dans le diocèse de Lyon, au lieu et paroisse de Vourles, où il s'adonne à l'étude de la langue latine en même temps qu'il enseigne aux enfants de cette paroisse suburbaine les bases de la lecture, de l'écriture et de la doctrine chrétienne » (p.186 / 1.235. Traduction due à l'abbé Jean-Maurice Martin).